



**BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LE COTENTIN
DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Réf - n° B029_2023

**OBJET : Zone d'Activité Economique du Bois de la Coudre - Commune de VALOGNES
- Aliénation d'un lot d'activité à OptimHal-ProtectSom**

Exposé

Par courrier en date du 2 juin 2023, OptimHal-ProtectSom a sollicité la Communauté d'Agglomération du Cotentin afin d'acquérir le lot d'activité contigu à son site actuel, sur la Zone d'Activité Économique du Bois de la Coudre, commune de Valognes, en vue d'y construire une extension.

L'entreprise

OptimHal-ProtectSom est spécialisée dans la conception, le développement et la fabrication de dispositifs médicaux dans les domaines de la distribution pulmonaire de médicaments et de la protection contre les allergènes.

Son effectif actuel est de 32 emplois.

Le projet poursuivi par l'entreprise

L'entreprise souhaite étendre ses activités en partie en :

- intégrant une partie de l'injection plastique de ses composants et notamment la fabrication de petites pièces et des préséries nécessaires aux développements de produits,
- développant les capacités de son centre de recherches qui, compte tenu de ses compétences spécifiques, est de plus en plus sollicitée en sous-traitance par des industriels de la santé pour la caractérisation d'aérosols thérapeutiques.

Le projet porte donc sur la réalisation d'une extension qui doublerait la surface actuelle des locaux avec environ 450 m² de stockage et 300 m² de locaux tertiaires en étage, comprenant le déplacement du centre de recherche.

Dans les 3 ans suivant le début du projet, l'entreprise envisage ainsi un chiffre d'affaires supplémentaire de 3 M€ et s'engage à créer au moins 18 emplois en CDI ou équivalent à 80 % d'un CDI dans les 2 ans suivant la date du courrier de sollicitation d'un terrain.

Le terrain, objet de la demande, d'une surface de 1916 m² et formant le lot 2 de la Zone d'Activité du Bois de la Coudre, commune de Valognes, a été racheté, le 25 avril 2022, par la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dans le cadre de l'exercice de son droit de préférence et de sa politique d'optimisation et de protection du foncier d'activité intégrée au Schéma D'Accueil des Entreprises.

Conformément à l'avis du Domaine, le tarif proposé pour cette aliénation est de 18 € HT / m², TVA et frais d'acte à la charge de l'acquéreur.

Les aides potentielles

La Zone d'Activité Économique du Bois de la Coudre, commune de Valognes, est située en zone d'Aide à Finalité Régionale (AFR).

La SARL ProTexMed, détenue à 100 % par OptimHal-Protectsom et qui va acquérir le terrain, relève des Petites Entreprises (PE).

Dans son courrier d'intention, OptimHal-Protectsom s'engage à créer 18 emplois supplémentaires dans les 2 ans suivant ce nouveau programme immobilier, soit à compter du 02/06/2023.

Selon ces éléments, et conformément au règlement d'intervention en vigueur adopté par le Conseil communautaire du 27 septembre 2018 et modifié le 24 septembre 2019, OptimHal-Protectsom semble éligible à l'aide à l'immobilier d'entreprise ainsi qu'à l'aide au foncier d'activité. Ainsi, d'une part, le Département de la Manche sera saisi sur la partie immobilière (une part en avance remboursable d'environ 307 268 € et une part en subvention d'environ 90 000 €) ; et, d'autre part, le Cotentin instruira la demande d'aide au foncier d'activité qui serait en cas d'éligibilité, versée sous la forme d'une subvention à hauteur de 30 % du prix de vente du terrain. Une convention d'aide au terrain serait alors établie entre le Cotentin et l'entreprise afin de faire respecter les engagements de chacun.

Décision

Aussi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n°DEL2022_197 du 6 décembre 2022 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°5,

Vu la délibération n°DEL2018_151 du 27 septembre 2018 adoptant le règlement d'intervention relatif aux aides à l'immobilier d'entreprise et au foncier d'activité et la délibération n°DEL2019_102 du 24 septembre 2019 le modifiant,

Par ces motifs, le Bureau communautaire a délibéré pour :

(Pour : 25 – Contre : 0 – Abstention : 0)

- **Aliéner** le lot 2 de la Zone d'Activité Économique du Bois de la Coudre sis sur la commune de Valognes, actuellement cadastré section ZD n°201, d'une surface actuellement estimée à 1 916 m², à la société OptimHal-Protectsom ou à tout autre société pouvant s'y substituer, pour la réalisation du projet exposé et selon les conditions ci-exposées, moyennant le prix de 18 € HT / m², auquel s'ajoutera la TVA et les frais d'acte à la charge de l'acquéreur,
- **Dire** que la recette correspondant à la vente du terrain sera imputée au budget annexe 11, article 7015, ligne de crédit 5302,
- **Dire** que la dépense correspondant à l'aide au foncier d'activité sera imputée au budget principal, article 20422, ligne de crédit 81548,
- **Autoriser** le Président ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,

- **Dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 Caen ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Président,

David MARGUERITTE

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU
15 JUIN 2023**

Le jeudi 15 juin Deux Mille Vingt Trois, à 14 heures 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni salle Henri Cornat en Mairie de Valognes, sous la présidence de Monsieur David MARGUERITTE, Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Nombres de Membres : 35

Nombres de présents : 27

Nombre de votants : 27

A l'ouverture de séance

Présents : Monsieur Benoît ARRIVE (départ avant le vote de la décision de Bureau n° B031_2023), Monsieur Yves ASSELINE, Monsieur Stéphane BARBE, Madame Nicole BELLIOU-DELACOUR, Madame Catherine BIHEL, Monsieur Eric BRIENS, Madame Christèle CASTELEIN, Monsieur Jacques COQUELIN (départ avant le vote des décisions de Bureau), Monsieur Alain CROIZER, Monsieur Antoine DIGARD, Monsieur Sébastien FAGNEN, Madame Martine GRUNEWALD, Madame Sylvie LAINE, Monsieur Philippe LAMORT (départ avant le vote des décisions de Bureau), Monsieur Jean-François LAMOTTE, Monsieur Jean-René LECHATREUX, Monsieur Bertrand LEFRANC (départ avant le vote de la décision de Bureau n° B031_2023), Monsieur David LEGOUET, Monsieur Ralph LEJAMTEL, Monsieur Frédéric LEQUILBEC, Monsieur Patrick LERENDU, Madame Françoise LEROSSIGNOL, Monsieur Edouard MABIRE, Monsieur David MARGUERITTE, Madame Véronique MARTIN-MORVAN, Madame Evelyne MOUCHEL, Madame Odile THOMINET

Excusés : Monsieur Arnaud CATHERINE, Monsieur Olivier DE BOURSETTY, Monsieur Daniel DENIS, Monsieur Dominique HEBERT, Monsieur Jean-Pierre LEMYRE, Madame Manuela MAHIER, Monsieur Emmanuel VASSAL

Absent : Monsieur Jean-Pierre MAUQUEST

Rechercher une adresse ou

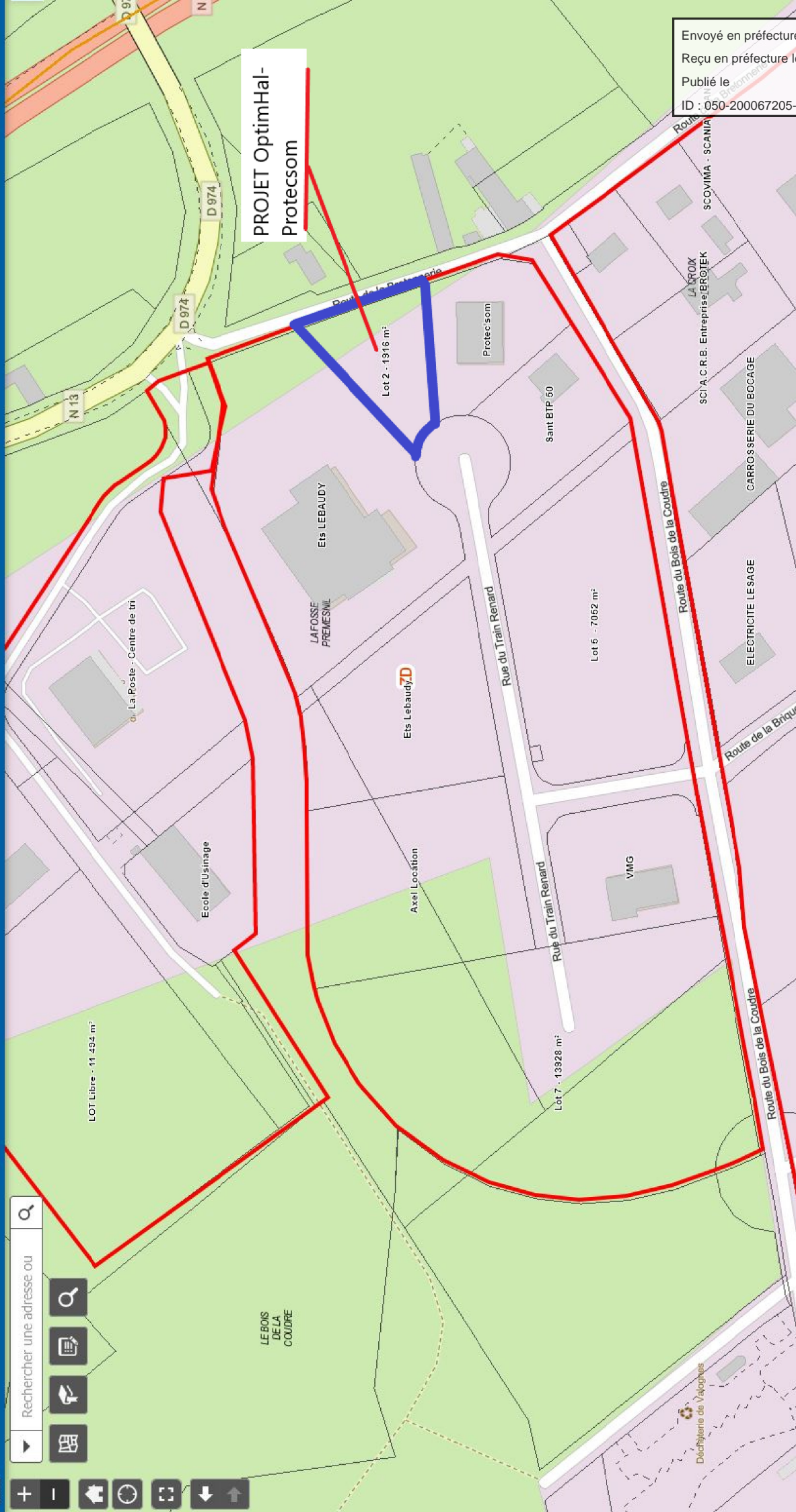
+ -

↶ ↷

📄

🔍

📍



PROJET OptimHal-
Protectosom

Envoyé en préfecture le 26/06/2023
Reçu en préfecture le 26/06/2023
Publié le
ID : 050-200067205-20230626-B029_2023-AR

